

MARCHE DE FOURNITURES D'EQUIPEMENT DE CUISINE ET RESTAURATION SCOLAIRE

Règlement de la consultation **Marché à Procédure Adapté**

Objet du marché : Fourniture d'équipement de cuisine et de restauration

Maître d'ouvrage : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Croix-Rivail
Adresse : Bois Rouge 97224 DUCOS
Tel : 05 96 51 27 34 Fax : 05 96 51 02 93

Procédure de passation en référence au Code des marchés publics
Marché à procédure adaptée- Article 28 du Code des marchés Publics

Date limite de remise des offres : 12 octobre 2021

Heure : 12h00

Sommaire

1. Objet et durée du marché.....	3
1.1 Objet du marché.....	3
1.2 Durée du marché.....	3
1.3 Reconduction du marché.....	3
1.4 Pièces constitutives du marché.....	3
2 Organisation de la consultation.....	3
2.1 Procédure de passation.....	3
2.2 Modification de détails au dossier de la consultation.....	3
2.3 Délai de validité des offres.....	3
3 Retrait du dossier de la consultation.....	3
4 Présentation des candidatures et des offres.....	4
5 Jugement des offres et attribution du marché.....	4
5.1 Jugement des offres.....	4
5.2 Attribution du marché.....	4
5.3 Modalités d'envoi des candidatures et des offres.....	5
6 Renseignements complémentaires.....	6
7 Règlement des litiges	6

1 OBJET ET DUREE DU MARCHÉ

1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet d'acquérir des équipements de cuisine et de restauration.

1.2 Durée du marché

Le présent marché court à compter de la signature de l'acte d'engagement.

Le début du marché est prévu à compter du **18 octobre 2021**

1.3 Reconduction du marché

Le marché ne pourra pas faire l'objet d'une reconduction.

1.4 Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont le cahier des charges.

Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G) applicables est celui des marchés publics de fournitures courantes et services.

2 ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1 Procédure de passation

La présente consultation est passée suivant la procédure en application de l'article 40 du Code des Marchés Publics.

2.2 Modification de détails au dossier de la consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications de détails au dossier de la consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de remise de l'offre finale.

3 RETRAIT DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Les dossiers sont disponibles sur le site internet du pouvoir adjudicateur et du profil acheteur : <https://www.croix.croix-rivail.educagri.fr/>

Possibilité de faire une demande par mail à : jean-marc.optaly@educagri.fr ; en copie à : jean-maurice.angibaud@educagri.fr et legta.croix-rivail@educagri.fr

4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française

Les pièces à transmettre sont :

- **POUR LA CANDIDATURE**
 - Formulaire DC1 (lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses cotraitants)
 - Formulaire DC2 (complète le DC1 en cas de déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement).
 - Les assurances : forme libre
 - Les moyens humains et matériels mis à disposition pour intervenir sur le matériel : forme libre

- **POUR L'OFFRE**
 - L'acte d'engagement : à compléter, à dater et à signer
 - Dispositions financières (à annexer à l'acte d'engagement).
 - Un mémoire technique : note succincte présentant les dispositions du candidat et les moyens qu'il affectera pour l'exécution du marché concernant la livraison et l'intervention SAV sur le matériel
 - Un calendrier de mise en œuvre : date de livraison, date de mise en service et démonstration.

5 JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

5.1 Jugement des offres

Il est entendu que les spécifications et les conditions décrites dans l'annexe technique ne sont pas limitatives, le soumissionnaire devant prévoir dans l'établissement de son prix tout le matériel nécessaire à l'obtention des exigences contractuelles, à la bonne marche du matériel et à leur sécurité, même si ce matériel n'est pas explicitement décrit dans l'annexe technique.

L'EPLEPFPA choisira le titulaire du marché sur la base des critères de sélection suivants et selon la pondération suivante :

Critère 1 : caractéristiques techniques et équipements proposés	35%
Critère 2 : prix d'ensemble et coût unitaire	40%
Critère 3 : délai et conditions de livraison	20%
Critère 4 : niveau et durée de la formation des utilisateurs	2.5%
Critère 5 : intégration du développement durable	2.5%

5.2 Attribution du marché

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 8 jours à compter de la demande du maître d'ouvrage :

- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et 8 du Code du travail ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents pouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le candidat devra produire également, en application des articles L 8254-1 et D.8254-2 à 5 du Code du travail, la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L5221-2. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

5.3 Modalités d'envoi des candidatures et des offres

Les candidats choisissent librement pour l'envoi de leurs offres et candidatures entre

-la transmission électronique accompagnée d'un **certificat de signature électronique sous format PDF.**

-l'envoi sur support physique électronique sous format PDF.

-l'envoi sous format papier

5.3.1 Remise des candidatures et des offres sous forme de transmission électronique

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les offres devront être adressées à jean-marc.optaly@educagri.fr

Et en copie à jean-maurice.angibaud et legta.croix-rivail@educagri.fr

5.3.2 Remise des candidatures et des offres sous forme physique électronique ou sous format papier

Les candidatures et les offres devront être remises à l'EPLEFPA de Croix-Rivail, avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. Elles sont, obligatoirement, envoyées par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les plis seront envoyés ou remis à l'adresse suivante et porteront les mentions suivantes :

EPLEFPA de Croix-Rivail
A l'attention du chargé des marchés publics
Offre pour la fourniture d'équipement de cuisine et restauration
Prestataire

Le nom du candidat, le nom du marché et le titre sont obligatoires et doivent apparaître en clair sur le support physique.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient au cours de leur étude, les candidats pourront faire parvenir 10 jours avant la date limite de remise des offres une demande par écrit à l'adresse suivante : jean-maurice.angibaud@educagri.fr

Copie : jean-marc.optaly@educagri.fr;

Une réponse sera adressée au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.

Contact de l'EPLEFPA :

➤ Mr OPTALY 06 96 04 40 76

7. REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, la loi française est seule applicable.

Le tribunal compétent est celui de l'exécution des prestations

A DUCOS, le 27 septembre 2021

Le pouvoir adjudicateur

EPLEFPA de **Croix-Rivail**

Jean-Maurice ANGIBAUD

Directeur de l'EPLEFPA de Croix-Rivail

